

Conférence générale

GC(63)/11
9 août 2019

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(63)/1 et Add.1)

Amendement de l'article VI du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/19, un amendement de l'article VI du Statut de l'Agence et a demandé instamment à tous les États Membres de l'Agence de l'accepter dès que possible. Comme la Conférence générale l'a demandé dans cette résolution, le Secrétariat a présenté un rapport à la 45^e session ordinaire sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement (GC(45)/INF/7).

2. En réponse à des demandes réitérées de la Conférence générale, le Directeur général lui a soumis d'autres rapports sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement (voir les documents GC(47)/INF/5, GC(49)/3, GC(50)/7, GC(51)/7, GC(53)/10, GC(55)/9, GC(57)/6, GC(59)/10 et GC(61)/9). À sa 61^e session ordinaire, dans sa décision GC(61)/DEC/12, la Conférence générale a de nouveau encouragé « tous les États Membres qui ne [l'avaient] pas encore fait à accepter l'amendement le plus rapidement possible conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ». Dans cette décision, elle a aussi pris note du rapport et prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa 63^e session ordinaire, sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'amendement.

3. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur

4. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 114 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa 61^e session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que deux États Membres supplémentaires avaient accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de soixante-deux.

5. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire au 9 juillet 2019 est jointe en annexe.

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE VI
DU STATUT DE L'AIEA
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

Au 9 juillet 2019

État Membre	Date d'acceptation
1. Afghanistan	20 octobre 2004
2. Afrique du Sud	15 septembre 2011
3. Albanie	26 septembre 2008
4. Algérie	13 juin 2001
5. Allemagne	20 septembre 2001
6. Argentine	29 mai 2002
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
10. Brésil	29 novembre 2007
11. Bulgarie	17 juillet 2003
12. Canada	15 septembre 2000
13. Chypre	9 février 2012
14. Colombie	7 août 2014
15. Corée, République de	11 février 2000
16. Croatie	3 novembre 2000
17. Danemark	17 août 2010
18. El Salvador	10 mars 2005
19. Espagne	14 octobre 2004
20. Estonie	17 novembre 2009
21. Éthiopie	2 novembre 2004
22. Finlande	22 avril 2002
23. France	2 mai 2001
24. Grèce	15 juin 2001
25. Hongrie	18 octobre 2004
26. Irlande	29 novembre 2000
27. Islande	4 avril 2007
28. Israël	10 avril 2014
29. Italie	3 décembre 2002

30. Japon	31 mai 2000
31. Kazakhstan	25 février 2019
32. Lettonie	8 décembre 2004
33. Libye	7 mai 2007
34. Liechtenstein	30 octobre 2000
35. Lituanie	6 décembre 2001
36. Luxembourg	14 septembre 2001
37. Malte	30 décembre 1999
38. Maroc	7 mars 2000
39. Mexique	15 avril 2003
40. Monaco	11 avril 2001
41. Myanmar	7 mai 2001
42. Norvège	9 janvier 2007
43. Pakistan	20 juin 2000
44. Panama	25 août 2004
45. Pays-Bas	12 mars 2002
46. Pérou	14 octobre 2004
47. Pologne	20 décembre 2001
48. Portugal	10 octobre 2013
49. République de Moldova	3 janvier 2014
50. République tchèque	9 avril 2002
51. Roumanie	26 juin 2001
52. Royaume-Uni	2 janvier 2001
53. Saint-Marin	25 juin 2018
54. Saint-Siège	2 février 2001
55. Slovaquie	29 octobre 2002
56. Slovénie	3 avril 2000
57. Suède	13 juillet 2001
58. Suisse	24 août 2000
59. Tunisie	3 mai 2010
60. Turquie	11 janvier 2006
61. Ukraine	12 février 2003
62. Uruguay	12 septembre 2012